

1. OBJET INSTRUCTION POLITIQUE- APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	2. NUMÉRO APP-16-25
	3. SECTEUR APPROVISIONNEMENTS

1. NOTRE VISION, NOTRE ENGAGEMENT

General Dynamics Produits de Défenses et Systèmes tactiques-Canada inc. s'engage à inclure la préservation l'environnement et les pratiques responsables dans le cadre de sa politique d'approvisionnement. L'approvisionnement responsable est un mode d'approvisionnement qui intègre des critères environnementaux aux processus d'achats des biens et services comme moyen de réduire les impacts sur l'environnement. General Dynamics-OTS Canada s'engage à améliorer ses pratiques d'approvisionnement et à sensibiliser ses fournisseurs ainsi que ses employés en matière d'approvisionnement responsable à l'effet que l'on porte un intérêt aux différents aspects autres que le prix. General Dynamics-OTS Canada veut s'assurer que ses acquisitions de biens et services atteignent ses objectifs en lien avec des achats durables.

General Dynamics-OTS Canada s'engage à promouvoir de meilleures pratiques d'achat responsable et encourage ses fournisseurs à respecter l'environnement, notamment par la mise en place d'une norme environnementale reconnue et la mise en place de mesures pour réduire l'empreinte environnementale de leurs produits et services tout au long de leur cycle de vie.

2. PORTÉE

Cette politique se veut avant tout un exercice d'approvisionnement responsable et tout en favorisant l'achat local et en respectant les 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation).

- Préservation des emplois, des entreprises et des fournisseurs locaux;
- Création d'un réseautage local et régional favorisant la diversité, la vitalité et le dynamisme du territoire;
- Réduction du transport, des gaz à effet de serre, du suremballage et des déchets ultimes;
- Préservation des milieux naturels et de la biodiversité;
- Contribution à un milieu de vie de qualité, préservant la santé et la sécurité.

Un approvisionnement responsable est intimement lié à la disposition des matières résiduelles et implique le respect des 3RV. Cette action nous amènera donc à se questionner sur:

- La constitution et l'origine du produit (matériaux recyclés, produit usagé, etc.);
- La disposition après l'achat des biens, résidus, emballages, etc.;
- La récurrence des achats;
- La durabilité du produit, la réponse aux besoins, la récupération et réutilisation, etc.;
- La récupération de certains produits par les fournisseurs (ex. cartouches d'encre).

1. OBJET INSTRUCTION POLITIQUE- APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	2. NUMÉRO APP-16-25
	3. SECTEUR APPROVISIONNEMENTS

Il est donc important que cette politique soit appliquée conjointement avec la politique interne de gestion des matières résiduelles et en collaboration avec les personnes responsables de son application.

3. APPROBATION		
Signature: <u><i>Fredric Beaudry</i></u> Titre: Dir. Chaîne Approvisionnement STA	Signature: <u><i>U. Pél</i></u> Titre: Coord. Environnement	Émetteur : <u><i>YSR</i></u> Titre: Dir. Approvisionnement et planification globale
Signature: <u><i>J. Lesage</i></u> Titre: Dir. Support aux Opérations	Signature: <u><i>debut</i></u> Titre: Chef de service Sr Achats	Autorisation : <u><i>YSR</i></u> Titre: Dir. Approvisionnements et planification globale

Objectifs

1. Respecter les principes d’approvisionnement de base :
 - Accès, concurrence et équité pour les fournisseurs;
 - Conformité aux exigences de la loi;
 - Respecter les politiques internes d’approvisionnement et politiques de gestion contractuelles, qui ont préséance sur celle-ci.
2. Donner priorité, lorsque possible, aux achats responsables :
 - À l’achat local, sinon aux produits et matériaux fabriqués au Québec ou provenant d’une entreprise québécoise;
 - Aux fournisseurs locaux ou régionaux;
 - Aux fournisseurs responsables, appliquant des critères de qualité et de coûts mais également des critères environnementaux et sociaux;
 - Aux produits et services écoresponsables, minimisant les impacts sociaux et environnementaux.
3. Établir une liste de critères et des outils de travail accompagnant le processus de décision.
4. Informer et sensibiliser les employés et fournisseurs sur l’approvisionnement responsable.

4. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

REV. 00	Page 2 de 8
----------------	--------------------

1. OBJET INSTRUCTION POLITIQUE- APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	2. NUMÉRO APP-16-25
	3. SECTEUR APPROVISIONNEMENTS

4.1 Application et mise en œuvre

4.1.1 Responsable de l'application

À moins d'indication contraire, la personne responsable de l'approvisionnement est mandatée pour la mise en œuvre de cette politique, épaulée par le Chef de Service - Achats. Elle peut également s'adjoindre toute autre personne de l'équipe des approvisionnements pour opérationnaliser celle-ci au quotidien. Cette personne ainsi que tout autre responsable auront la charge de :

- Voir à la mise en application et au suivi de la politique d'achats responsables et de son plan d'action annuel;
- Informer, sensibiliser, former et assister les employés et différents services;
- S'assurer que les employés (les requérants) respectent la politique;
- S'assurer que les fournisseurs ont pris connaissance de la politique et promouvoir auprès de ces derniers son application;
- Rechercher les fournisseurs et partenaires et définir de nouvelles ententes en fonction des nouveaux principes issus de la politique;
- Procéder à l'évaluation des achats en fonction des besoins, des critères établis dans la présente politique et des lois et règlements applicables, incluant les recherches nécessaires à la prise de décision (information sur le produit ou le fournisseur, conditions de marché, comparaison des prix, etc.);
- Gérer les achats et commandes annuelles;
- Veiller à l'application des principes équitables en matière d'approvisionnement de même qu'un traitement juste et équitable des fournisseurs;
- En coordination avec le coordonnateur environnement, de disposer du matériel résiduel, désuet ou en surplus conformément aux pratiques responsables de gestion des matières résiduelles et aux lois et règlements en conformité avec notre politique environnementale;

Tous les employés sont également responsables de prendre connaissance et de mettre en application cette politique dans leurs activités respectives. Toutefois, aucun employé ne doit effectuer des achats sans le consentement de la personne bénéficiant du pouvoir d'autoriser les dépenses tel que selon la grille de délégation d'autorité en vigueur OTS-SP-450.

1. OBJET INSTRUCTION POLITIQUE- APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	2. NUMÉRO APP-16-25
	3. SECTEUR APPROVISIONNEMENTS

4.2 Champs d'applications

En vertu des critères et limites spécifiés dans la présente politique, celle-ci s'applique à tout contrat, acquisition de biens, de services professionnels ou techniques et de travaux. Elle ne s'applique donc pas aux achats de produits « directs ». Les secteurs qui sont avant tout visés par cette politique sont :

PRODUIT

- Achats de véhicules;
- Emballage, papier, eau, produits d'affichage et de communications;
- Produits d'entretien ménager;
- Produits de buanderie;
- Composantes mécaniques pour les véhicules;
- Fournitures de laboratoire;
- Uniformes;
- Équipements, machines, si applicable.

SERVICES

- Services de déneigement;
- Entretien paysager (privilégier les vivaces) et tonte du gazon (engrais, compostage);
- Entretien ménager;
- Services de récupération et recyclage;
- Services de traiteurs;

4.3 Facteurs à considérer pour un achat responsable

La détermination du besoin est cruciale dans la décision d'achat. Elle permet de s'assurer que le produit ou service y réponde réellement et ainsi, d'éviter la surconsommation. Pour ce faire, certains critères doivent être considérés, notamment :

- Fonction(s) attendue(s);
- Espace disponible ou emplacement prévu;
- Nombre d'utilisateurs;
- Type d'utilisateurs;
- Fréquence d'utilisation;
- Durée de l'utilisation (temporaire ou permanente);

1. OBJET INSTRUCTION POLITIQUE- APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	2. NUMÉRO APP-16-25
	3. SECTEUR APPROVISIONNEMENTS

- Budget disponible à court et long terme.

Les réponses à ces différentes questions permettent d’orienter la décision et de la diriger vers des avenues responsables, par exemple :

- Réduire la production supplémentaire de matières résiduelles (produit de bonne taille, réduction des surplus ou du gaspillage, etc.);
- Opter pour un produit adapté à l’usure prévue permettant la réduction des fréquences de remplacement ou la possibilité de réutilisation;
- Opter pour un produit usagé, en location ou recyclé plutôt qu’un produit neuf;
- Opter pour un seul bien multi-usage, modulable ou récupérable à d’autres fins plutôt que pour l’achat de plusieurs biens différents;
- Opter pour un produit facile d’utilisation et accessible à tous les employés;
- Etc.

Voir l’Annexe 1 pour une liste de questions possibles des requérants et/ou des acheteurs.

4.4 Évaluation des fournisseurs dans le contexte d’approvisionnement durable

Pour ce faire, la qualification des fournisseurs considère l’évaluation des éléments suivants :

- Fournisseurs possédant une certification environnementale ou durable telle que ISO 14001, LEED, BOMA ou BCORP;
- Fournisseurs ayant une politique environnementale d’entreprise;
- Fournisseurs procédant à la mise en œuvre d’actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Fournisseurs visant la réduction de l’utilisation des ressources et de l’empreinte écologique en diminuant la consommation d’eau, d’énergie, de matières dangereuses et en réduisant la quantité de déchets produits;
- Fournisseurs ayant une politique d’approvisionnement durable;
- Fournisseurs favorisant l’emballage et le transport écoresponsables;

Chaque fournisseur se voit ainsi attribuer une cote relative à l’approvisionnement responsable qui sera prise en compte lors des décisions d’achat de biens et de services. Voir le formulaire **APP-16-25F01** pour le formulaire à usage interne.

4.5 Évaluation des appels d’offres dans le contexte de la politique d’approvisionnement

1. OBJET INSTRUCTION POLITIQUE- APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	2. NUMÉRO APP-16-25
	3. SECTEUR APPROVISIONNEMENTS

durable

Il existe deux axes à considérer en matière d’approvisionnement responsable : l’axe du produit et l’axe du fournisseur.

L’axe (ou approche) « produit » évalue avant tout le bien ou le service recherché. Les impacts sociaux et environnementaux sont minimisés tout au long du cycle de vie du produit ou de la production du bien ou du service. Ces éléments sont revus au travers de la liste de questions que le réquisitionnaire ou l’acheteur doit se poser avant de s’engager dans l’achat d’un produit.

L’axe « fournisseur » vise à identifier et encourager les entreprises soucieuses de l’environnement et adoptant une démarche sociale et responsable. Pour ce faire une évaluation du fournisseur est complétée selon une grille d’analyse. Par la suite, lors de l’évaluation de différentes soumissions, les fournisseurs démontrant un score plus élevé sur les aspects environnementaux et sociaux bénéficieront d’un avantage selon les critères d’analyse établis. Voir les formulaires **APP-16-25F01** et **APP-16-25F02** pour les grilles d’analyse selon le type d’achat ainsi qu’un exemple de calcul pour choisir un gagnant.

5. RÉFÉRENCES

N/A

6. LISTE DES FORMULAIRES ET GUIDES

APP-16-25F01 Formulaire interne d’évaluation fournisseur

APP-16-25F02 Grille d’évaluation fournisseur-Approvisionnement durable

7. LISTE DES ANNEXES**Titres**

Facteurs à considérer pour un achat responsable

Annexes**Annexe 1**

1. OBJET INSTRUCTION POLITIQUE- APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	2. NUMÉRO APP-16-25 <hr/> 3. SECTEUR APPROVISIONNEMENTS
---	--

FACTEURS À CONSIDÉRER POUR UN ACHAT RESPONSABLE**ANNEXE 1**

1. Ai-je revu mon besoin d'avoir recours à un bien ou un service ?
2. Le bien ou le service ciblé répond-t-il à mes besoins réels ou ai-je opté pour le plus performant ?
3. Est-ce que le produit est utilisé au maximum de sa capacité ?
4. L'achat d'un produit peut-il être remplacé par un service ou une location ?
5. Ai-je bien estimé la quantité dont j'ai besoin pour éviter le gaspillage de ressources ?
6. Est-ce que mon bien ou service est multifonctionnel pour répondre à plusieurs besoins à la fois et éviter plusieurs achats différents ?
7. Est-ce que mon bien est composé de substances chimiques nocives (ex. composés organiques volatils - COV) et existe-t-il une solution moins risquée pour la santé ou la sécurité de l'utilisateur ou de la population ?
8. Existe-t-il un produit qui consomme moins de ressources (eau, énergie, etc.) ?
9. Existe-t-il un produit qui génère moins de bruit ou de chaleur ?
10. Est-ce que mon bien risque d'être associé à des controverses quant aux conditions de travail dans la chaîne de production ? (Ex.: usines textiles au Bangladesh, minerais issus de zones de conflit) ?
11. La matière première utilisée pour la fabrication de mon produit provient-elle de ressources renouvelables (bois, culture Hévéas, bambou, etc.) ou non renouvelables (plastique fait à partir de pétrole, etc.) ?
12. Ai-je vérifié que la ressource renouvelable utilisée n'est pas issue de zones de déforestation, de surexploitation ou d'expropriation ?
13. Les procédés de fabrication limitent-ils les émissions de gaz à effet de serre ?
14. Les procédés de fabrication limitent-ils les émissions de polluants dans l'eau, l'air ou le sol ?
15. Les transports ont-ils été optimisés pour réduire le nombre de livraisons et les impacts environnementaux associés ?
16. Le produit est-il facilement réutilisable ou recyclable en fin de vie utile ?
17. L'emballage choisi est-il réutilisable ou recyclable ?
18. L'emballage est-il récupéré par le fournisseur ?
19. Mon produit est-il conforme à la réglementation municipale, provinciale et nationale ?
20. Une alternative écologique ou socialement responsable existe-t-elle sur le marché ?
21. Le produit écoresponsable est-il de même qualité ou de qualité supérieure au produit conventionnel ?
22. L'alternative écoresponsable est-elle disponible en quantité suffisante ?
23. Le produit écoresponsable est-il plus coûteux que le produit conventionnel ? Si oui, puis-je en utiliser moins, regrouper certains besoins ou augmenter sa durée de vie ?
24. Le produit écoresponsable est-il disponible auprès de plusieurs fournisseurs ou manufacturiers ?

1. OBJET INSTRUCTION POLITIQUE- APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	2. NUMÉRO APP-16-25
	3. SECTEUR APPROVISIONNEMENTS

25. Un produit usagé existe-t-il pour la fonction et la qualité recherchée ? (Ex.: mobilier d'occasion remis à neuf)
26. Le produit est-il disponible avec du contenu recyclé ? (Ex.: papier fabriqué à 100% de fibres recyclées)
27. L'emballage choisi est-il fabriqué à partir de matières recyclées ?
28. Le produit a-t-il fait l'objet d'une analyse de cycle de vie ? Si oui, répond-il à la norme ISO 14040 ?
29. Le produit détient-il une certification environnementale ? (Ex.: Ecologo, Greenseal, FSC, Energy Star, Ecocert – voir guide des certifications) ?
30. Le produit détient-il une certification sociale ? (Ex.: EcoCert, Fair trade – voir guide des certifications)
31. Quelle est la durée de vie du produit préconisé ?
32. Ai-je considéré les coûts d'entreposage, d'entretien et de consommation des ressources pour le fonctionnement sur toute la durée de vie du produit ?
33. Ai-je pensé aux frais liés au transport lors de l'achat, la distribution et la disposition du bien ?
34. Ai-je pensé aux frais de disposition (don, réutilisation, recyclage, enfouissement) ?
35. Ces coûts sont-ils significatifs par rapport au montant d'achat ?
36. Est-il possible d'estimer ces coûts pour différentes alternatives afin de les comparer avant l'achat ?